

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2005 RELATIVE A LA RESTITUTION DE L'ENQUETE SUR LA CATEGORIE B

La DPMA a convié les organisations syndicales, afin de commenter les résultats de l'enquête sur la catégorie B administrative, SA et CTP, en fonction en administration générale (administration centrale, Drire et écoles des mines) et de connaître nos positions sur ces données chiffrées.

Bien sûr, il y aura aussi restitution de ces résultats aux directions et aux agents concernés.

M. DEULIN, SDRH, a souligné le taux élevé de retour, 1177 sur 1908 agents concernés ont répondu au questionnaire, soit 61,68 %. Par conséquent les résultats sont significatifs et les risques d'erreur d'analyse sont minimes.

Les CTP ont répondu en plus grand nombre (66,25 %) par rapport aux SA (59,40 %). De même, les B3, SACE et CPTP, ont un taux de retour supérieur aux 1^{er} et 2^{ème} grades des 2 corps.

61 % des B3 estiment exercer des fonctions différentes, davantage les SACE que les CPTP, et sont très présents en informatique.

L'ensemble de la catégorie B administrative en fonction en AG est :

- une population féminine à 69 % ;
- relativement âgé, puisque 73 % a plus de 46 ans ;
- un quart est à l'échelon terminal de son grade ;
- les hommes sont plus âgés que les femmes ;
- le seul domaine majoritairement masculin est le secteur informatique (55 %)...

Plus de 70 % des répondants ont accédé à la catégorie B en interne (55 % concours et 15 % promo). 56 % de ces agents n'ont pas changé de poste lors de leur passage en B.

Près de la moitié des B n'ont travaillé que dans une seule direction, c'est pareil pour les autres catégories (voir la carrière des administrateurs civils). Plus du quart n'a occupé qu'un seul poste.

Ils trouvent leur poste en adéquation et à leur niveau pour 85 %.

Le niveau de diplôme diminue avec l'âge (plus on est vieux, moins on est diplômé).

Ils estiment que la formation professionnelle est bonne, sauf pour la formation initiale (lors de l'accès à la catégorie B ou au B3) et le tutorat.

Ils sont satisfaits de l'information (évolution professionnelle, mobilité,...), mais ils désiraient plus de proximité et également davantage pour les postes vacants dans les services déconcentrés. Enfin, les agents en province se sentent isolés.

Nous avons été étonnés du résultat de cette enquête, surtout pour les 85 % qui trouvent leur poste en adéquation et à leur niveau.

Remarque : les agents ont du mal à définir leurs fonctions, 630 intitulés pour 1177 réponses, alors que 54 % se disent spécialistes.

Concernant la mobilité, nous estimons qu'il y a réduction des postes et une peur des agents à changer tant que les restructurations ne seront pas terminées.

Concernant les B3, SACE et CPTP, les hommes sont sur-représentés et occupent plus de postes d'encadrement que les femmes. 63% des B3 estiment que leurs fonctions sont proches de la catégorie A.

Le SDRH propose que l'on étudie des tris croisés pour affiner les résultats.

La DPMA veut réfléchir aux conditions de mutations et de promotions. Pour les concours internes, la DPMA et l'IGPDE ont déjà sensibilisé les membres des jurys pour une approche différente des épreuves orales.

Les OS veilleront à une égalité de traitement entre les agents quelque soient leurs fonctions.

Après discussions, il a été décidé la création de 3 groupes de travail :

- Fonctionnalité et doctrine d'emploi. Bien identifier les fiches de postes et les emplois métiers : catégorie C, grades B1 et B2, grade B3, catégorie A ;
- Mobilité (après promotion, sur demande, fiche de poste,...). La DPMA va lancer une enquête auprès de tous les agents de catégorie A, B et C qui ont participé aux mouvements cette année pour recueillir l'indice de satisfaction et repérer les dysfonctionnements ;
- Epreuves des examens professionnels B et B3, le SDRH veut plus de professionnalisation et pour les listes d'aptitude B et B3, des critères plus objectifs et généraux. Dans ce GT seront aussi évoqués les critères de l'accès en A et le contenu des épreuves du futur concours de B en A, qui sera, on l'espère, dans les nouveaux statuts d'attaché.